

Ils luttent contre les panneaux de pub illégaux



*Des centaines de tracts ont été distribués aux automobilistes. En bas à gauche, la pose de bandeaux jaunes sur les panneaux en infraction. À droite : Daniel Rémignon, président de l'APP, Pierre-Jean Delahousse et Laurent Fetet, ancien président et président actuel de **Paysages de France**.*

Une opération Panneaux illégaux a été menée par l'association Paysages de France. Une manière d'attirer l'attention sur une pollution qu'elle considère comme illégale.

L'article L581-7 du code de l'Environnement stipule qu'en dehors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite. « Or, en Vendée, comme ailleurs, des pans entiers des paysages de bords de route continuent à être pollués et la loi bafouée », rappelle l'Association **Paysages de France** qui, depuis sa création en 1992, s'est imposée comme un interlocuteur habituel et reconnu du ministère chargé de l'environnement et de l'écologie.

« Préserver les paysages »

Une trentaine de personnes, membres de cette structure nationale et de l'Association de protection du paysage de Vendée (APP), ont donc mené, samedi après-midi, une opération sur l'île. Une opération symbolique au cours de laquelle ils ont posé sur les dispositifs en infraction des bandeaux sur lesquels il est écrit « Panneau illégal ». Pendant que certains utilisaient le rouleau à colle, d'autres, postés au rond-point du Bonhomme, ont distribué des tracts aux conducteurs des véhicules qui s'y engageaient, insulaires ou vacanciers. « Aidez-nous à préserver les paysages de l'île de Noirmoutier dont il faut conforter l'image. »

Plusieurs infractions, classées parmi les délits, ont été constatées dans le département et le préfet a été saisi en mai 2017. « Il n'a rien fait. Nous lui demandons, comme aux maires des communes concernées, et comme à tous ceux de France, de faire enfin respecter le code l'Environnement et de rendre aux citoyens ces paysages que s'approprient certains en toute illégalité », annonce Laurent Fetet, président de **Paysages de France**.

Lutter contre le « chaos visuel »

« Nous ne sommes pas du tout contre les acteurs locaux mais contre ce chaos visuel qui profite en fait aux plus gros et cette concurrence du coup déloyale, précise Daniel Rémignon, président de l'APP. Il faut seulement que la concurrence s'exerce de manière équilibrée avec une stricte application des règles de jeu, avec l'installation de panneaux réglementaires qui s'intégreront dans un paysage qui doit aussi vivre. » Et l'un des plus jeunes participants à la manifestation de rajouter : « Ce sont en plus des visuels d'une autre époque, dont l'impact est aujourd'hui largement compensé par l'utilisation des réseaux sociaux. » L'Association **Paysages de France** a déjà fait sanctionner à 74 reprises la carence de préfets. Samedi, au total, le panneau jaune a été collé sur quarante dispositifs illégaux.